



NETTOYAGE DES SITES DE PRATIQUE

Celui qui constate que, « dans une rivière, s'écoule de l'eau » n'a pas inventé l'eau chaude.

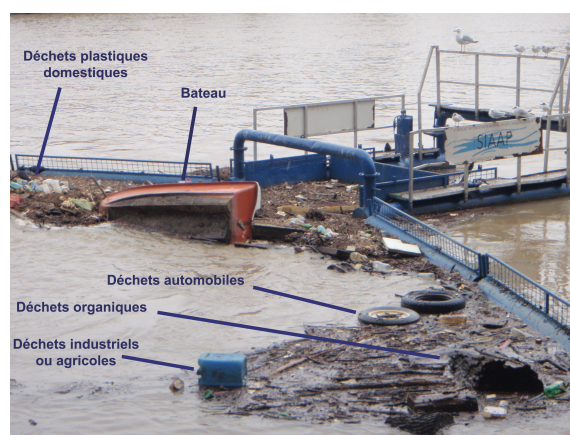
Il faudrait compléter ce scoop, par le déplacement de matières non liquides :

- la dérive biologique : plusieurs millions d'animaux vivant à proximité du fond (animaux benthiques) dérivent sous les ponts de Lyon par jour (cf. **fiche antisèche environnement eau vive - adaptation de la faune à la vie aquatique**),

- le transport de solide,

et préciser que ce dernier concerne non seulement les dépôts apportés par les eaux courantes (alluvions), mais aussi les flottants (cf. **fiche antisèche environnement eau vive - la dynamique des eaux courantes**).

Le piège à flottants installé à quelques mètres du siège administratif de la FFCK permet de visualiser sa composition.



● LES DECHETS PLASTIQUES

Le plastique n'est pas biodégradable.

Soit il se dépose dans les alluvions où il mettra des décennies à se détériorer, soit il est transporté jusqu'à la mer. Sous l'effet du temps, il va se morceler en particules pour atteindre des tailles invisibles à l'œil nu.

Alors appelé plancton plastique, il devient impossible de les retirer du milieu marin.

Des études scientifiques ont montré que ces micro déchets bloquent les systèmes digestifs et respiratoires de certains organismes marins.

Exemple du « Great Pacific Garbage Patch » (GPGP) : le GPGP est une nappe de débris dérivant dans l'océan Pacifique et qui grossit depuis les années 1950. Cette immense poubelle avoisinant le tiers de la superficie de l'Europe est le fruit de courants tourbillonnants. Elle attire les ordures de tous les océans du monde.

● LES DECHETS CHIMIQUES

Les composants chimiques se concentrent dans les corps à chaque étape de la chaîne alimentaire. C'est ainsi que les piscivores, super prédateurs, peuvent être mortellement empoisonnés.

Ces composants peuvent aussi polluer les sédiments, ce qui altère durablement le milieu.

L'un des risques est leur introduction dans la chaîne alimentaire. C'est donc un risque toxique pour la vie aquatique comme pour l'homme, qui consomme des espèces issues des rivières ou de la mer (cf. **fiche antisèche environnement eau calme/eau vive - les usages de l'eau**).



● LES DECHETS ORGANIQUES

Essentiellement d'origine végétale (feuilles mortes, branches, plantes), ils se décomposent dans l'eau. Cela peut avoir pour conséquence un appauvrissement en oxygène en eau, lorsque cette décomposition est intense l'été, ou au contraire, un enrichissement alimentaire lorsqu'ils alimentent le réseau trophique (cf. fiche antisèche environnement eau calme /eau vive - la chaîne alimentaire et le réseau trophique).

► LES ACTIONS DU CLUB

● ADOPTER UN COMPORTEMENT ECO CITOYEN

C'est la première étape de lutte contre la pollution :

- opter pour l'achat de produits fabriqués par des procédés respectueux de l'environnement,
- ne pas rejeter de produits directement dans la nature : lessive, produit de construction (voir la charte éco citoyen),
- trier et recycler vos déchets : les bateaux obsolètes doivent être ramenés dans des déchetteries qui peuvent valoriser le plastique.

● PARTICIPER A DES JOURNEES DE NETTOYAGE



"Illustration 1" Bateau nettoyage
 Pierre Alain POINTURIER/FFCK

Qu'est ce qu'une opération nettoyage ?

Elle consiste à ramasser les déchets que l'on trouve sur les rives, dans les arbres, dans les contre-courants, à les ramener et à les conduire vers des filières de traitements appropriés.

Outre le fait de résoudre une pollution visuelle de son site de pratique, une opération de nettoyage permet de sensibiliser et d'échanger entre adhérents.

Comment organiser une opération de nettoyage ?

A/ PHASE DE RECONNAISSANCE

Repérage des tronçons de rivière sur lesquels vous désirez intervenir :

- position sur carte IGN 1/25.000e,
- accès possibles,
- nature des déchets et leur volume approximatif,
- moyens à mettre en œuvre (personnes, équipement, matériel).



B/ PHASE DE CONTACTS ADMINISTRATIFS

Cas d'un cours d'eau domanial (cf. fiche antisèche environnement eau calme/eau vive - statuts juridiques des cours d'eau) :

- prendre contact avec les services de police de l'eau concernés à la Direction Départementale des territoires,
- leur présenter le but de l'action, les rivières et tronçons concernés, les produits à évacuer, les moyens mis en œuvre,
- leur demander avis, conseils, consignes et autorisation,
- cette démarche est légalement suffisante ; il conviendra cependant de prendre contact avec les maires des communes traversées (cf. paragraphe suivant).

Cas d'un cours d'eau non-domanial :

- prendre contact avec les services de police de l'eau concernés à la Direction Départementale des territoires,
- leur présenter le but de l'action, les rivières et tronçons concernés, les produits à évacuer, les moyens mis en œuvre,
- leur demander avis, conseils, consignes et autorisation,
- contacter, en fonction des réponses apportées par ce service :
 - 1/ le syndicat ou la collectivité chargée de la gestion de cette rivière,
 - 2/ les maires des communes concernées,
- à ceux-ci, il faudra de nouveau présenter votre projet en demandant avis, conseils et appui. Étant en cours d'eau non-domanial, vous intervenerez sur des propriétés privées. L'appui des collectivités (1- ou 2-) vous permettra de faire accepter votre intervention par les riverains. Légalement, vous devriez demander une autorisation à chacun des propriétaires riverains. Cette démarche étant très longue, il est préférable de passer par les mairies pour prévenir les riverains (en leur demandant de vous réserver le meilleur accueil),
- porter votre attention sur les accès et les places de dépôt et collecte temporaires des déchets,
- n'oublier pas de demander aux collectivités 1- ou 2- de se charger de l'évacuation des déchets collectés vers une décharge agréée.

C/ PHASE DE RÉALISATION

- opérer le nettoyage de l'amont vers l'aval. Il vaut mieux faire parfaitement un petit tronçon plutôt que de commencer partout et ne rien finir. Si certains déchets sont trop importants par rapport à vos moyens, faites un repérage sur carte et les signaler au gestionnaire du cours d'eau,
- essayer, si possible, de faire un tri sélectif des déchets,
- attirer la vigilance de tous vis-à-vis des bidons : certains produits sont très dangereux pour l'environnement et la santé.

Si vous intervenez sur un cours d'eau non-domanial : rappeler à tous les participants que vous êtes en terrain privé et qu'il convient, quoi qu'il arrive, de respecter le droit de propriété. Ne pas oublier d'équiper les participants de gants de manutention, trousse de secours, sacs à déchets très solides.

D/ CONSEILS

- pourquoi ne pas profiter de cette occasion pour s'associer aux associations de pêcheurs et de protection de la nature ?
- certains Conseils Généraux se sont dotés d'un service Environnement ou Hydraulique. Contactez-les pour solliciter leurs conseils, avis, appui,
- ne pas oublier de prévenir la presse,
- effectuer un bilan de l'opération (nombre de participants, longueur de cours d'eau nettoyée, volume collecté) et le faire parvenir aux interlocuteurs ainsi qu'à la FFCK,
- à un échelon plus élevé, il sera bon de sensibiliser le ministère de l'environnement, la direction régionale de l'environnement, de l'agriculture et du logement (DREAL), les agences de l'eau.

● Etre des sentinelles des cours d'eau

Le **réseau d'alerte** pour la nature de la FFCK permet à tous citoyens de dénoncer une atteinte à l'environnement. Pour cela, il suffit d'appeler le **numéro : 01 48 89 29 12**.

La FFCK prendra contact avec les services administratifs afin de mettre fin à l'atteinte à l'environnement.



► L'INTERET DES DECHETS ORGANIQUES

Le prestataire qui relève les déchets dans les pièges à flottant de la Marne estime que la matière organique représente 80% de la masse en milieu urbain.

Cette matière organique constitue la base de la chaîne alimentaire, en étant consommé directement par des décomposeurs et détritivores qui seront eux-mêmes mangés par d'autres consommateurs (cf. **fiche antisèche environnement eau calme/eau vive - la chaîne alimentaire et le réseau trophique**).

On notera que les embâcles végétaux, nombreux sur nos cours d'eau, constituent aussi un abri et des caches pour de nombreux poissons.

C'est ainsi que, en contact direct avec ces déchets organiques, on trouvera une faune abondante :



"Illustration 2" Faune et déchets
Pierre Alain POINTURIER/FFCK

► CONCLUSION

Le kayakiste dispose de plusieurs leviers pour lutter contre les pollutions. Le premier levier est bien sûr une consommation responsable et le traitement de ses déchets.

Les opérations nettoyage de rivières ou de plages favorisent une prise de conscience des impacts des macro déchets. Elles doivent se faire dans le respect des propriétaires et des écosystèmes.

 **AUTEUR** Pierre Alain POINTURIER/FFCK - Philippe CAILLEBOTTE/CDCK ARDECHE (07)